

Les Pilotis asbl

Les Pilotis asbl - Avenue Orban 94 à 1150 Woluwe-Saint-Pierre
lespilotis.infos@gmail.com - www.les-pilotis.be
n° d'entreprise 883.445.316

2. PROJET DE VIE EN MAISON COMMUNAUTAIRE POUR PERSONNES HANDICAPEES

"J'habite dans ma maison"



Version originale mai 2011
Revue en octobre 2014

Les Pilotis: "J'habite dans ma maison"

Table des matières

1	Historique	3
2	Philosophie du projet	3
2.1	Les habitants.....	4
2.2	Les objectifs.....	5
2.2.1	L'inclusion.....	5
2.2.2	Un logement inclusif.....	5
2.2.3	Vers une autonomie adaptée.....	6
2.2.4	Le bien-être et la qualité de vie.....	6
3	Un projet personnalisé dans un lieu de vie communautaire	7
3.1	Identifier les besoins personnels.....	7
3.1.1	Un projet personnalisé	7
3.1.2	La cellule de concertation	7
3.1.3	La cellule de coordination	8
3.2	Un lieu de vie communautaire	9
4	Mode de fonctionnement	9
4.1	La communication	10
4.2	Organisation de l'accueil des habitants en semaine	10
4.3	La vie durant les jours de week-end passés aux Pilotis.....	10
4.4	L'alimentation.....	11
4.5	Les déplacements.....	11
4.6	Les visites.....	11
4.7	Loisirs et activités	12
4.8	Relations affectives et sexuelles.....	12
4.9	Hygiène.....	12
5	Mode de financement.....	12
5.1	L'infrastructure (partenaires : commune/particulier et "Les Pilotis").....	12
5.2	Les habitants (partenaires : les habitants et les proches).....	13
5.3	L'association "Les Pilotis" (partenaires : pouvoirs publics, les sociétés et fondations et des particuliers)	13
6	Modalités d'admission et de départ	13
6.1	Admission, réorientation et arrêt de collaboration	13
6.1.1	Critères d'admission	13
6.1.2	Processus d'admission.....	13
6.1.3	Réorientation.....	15
6.1.4	Arrêt de la collaboration	15

Ce document fait partie d'un ensemble comprenant :

1. La convention
- 2. Le projet de vie en maison communautaire pour personnes handicapées**
3. Les règles de fonctionnement
4. Le guide des bonnes pratiques

1 Historique

Après un appel lancé par un couple de parents d'un adolescent en situation de handicap mental de grande dépendance à ses amis, c'est le 15 janvier 2006 que tout commence par la première réunion "officielle" de ceux qui allaient devenir les membres fondateurs des Pilotis.

Le 27 août 2006, les statuts constitutifs de l'ASBL étaient déposés au Greffe du tribunal de commerce et le projet était mis en route.

Le choix du nom de l'ASBL Les Pilotis souligne que son projet est un peu entre deux mondes (la terre et la mer pour représenter le côté original et innovant), il indique l'aspect peut-être fragile de l'habitat au premier abord mais finalement très résistant, il s'agit également d'un habitat particulier et différent (comme les habitants qui y seront accueillis). Dans "pilotis" on entend "pilier" qui évoque la solidité, l'ancrage, le soutien et, plus il y a de piliers/pilotis, plus c'est solide (valeur de solidarité). Pour terminer, dans "pilotis" on entend également "pilote" à l'instar du projet qui est lui-même pilote (expérimental).

2 Philosophie du projet

"Les Pilotis" propose une alternative aux formes habituelles d'hébergement pour adultes dépendants en créant, dans les quartiers bruxellois, des maisons d'habitation communautaire adaptées aux jeunes adultes peu autonomes porteurs d'un handicap mental éventuellement associé à un handicap moteur. Une priorité est donnée aux personnes dites de grande dépendance, c'est-à-dire qui ont besoin d'un accompagnement continu dans tous les actes de la vie quotidienne.

"Les Pilotis" a la volonté de créer puis de mettre à disposition des maisons adaptées à ces personnes (en termes d'accompagnement et d'infrastructure), principes exprimés dans le "J'habite dans ma maison". A long terme, l'objectif est de créer un véritable réseau d'habitations permettant un choix adapté aux besoins évolutifs de chaque personne dans le but de favoriser l'inclusion de ces adultes. Ce projet s'articule autour du principe de l'inclusion¹.

Dans une optique d'équilibre, de bien-être et de sécurité en lien avec un environnement familial et stable, la capacité d'une maison d'hébergement gérée par l'ASBL s'élève à un maximum de cinq habitants. Ce nombre réduit permet d'assurer un suivi personnalisé de chaque personne accueillie, une qualité de vie proche de la vie familiale et un environnement apaisant dans un lieu distinct des lieux d'activités de jour. Cela constitue également un cadre de vie adapté et bénéfique pour les personnes qui présentent des comportements-défis.

La réflexion et l'organisation de l'hébergement de la personne en situation de handicap reposera sur une étroite collaboration entre **trois piliers**² : (1) sa maison d'hébergement gérée par l'ASBL Les Pilotis, (2) le centre de jour qu'elle fréquente et (3) son réseau de relations

¹ Cfr p.5

² Cfr p.8

extérieures (famille, amis, "parrain"). Cette collaboration sera également développée avec les services généralistes dans chaque quartier.

Un Projet Personnalisé (PP)³, distinct pour chaque habitant, sera élaboré dans l'optique de permettre à chacun de poursuivre ses apprentissages, ses savoir-être, ses savoir-faire et réaliser un ou plusieurs projets qui lui sont chers.

"Les Pilotis" permet à ces jeunes adultes de vivre une vie au quotidien adaptée à leurs besoins, dans un environnement de quartier, intégrant chaque habitation aux réalités du voisinage et pouvant s'y inscrire entièrement comme un élément social positif et interactif.

Dans la mesure du possible, un appartement indépendant de la maison sera mis en location à des personnes volontaires qui collaborent au projet (ex: participation à certains moments de la vie des habitants, gestion et/ou entretien du logement communautaire, support ponctuel en appui des accompagnateurs professionnels).

L'ASBL Les Pilotis et le personnel encadrant n'affichent aucune opinion philosophique ou religieuse. Ils sont ouverts aux choix personnels des habitants et de leur entourage, dans le respect d'autrui.

Le Conseil d'Administration et les membres actifs de l'ASBL gèrent l'ensemble des maisons et sont garants du respect de la philosophie du projet. Les responsables de maison collaborent étroitement avec le CA et participent à la coordination du réseau de maisons des Pilotis.

2.1 Les habitants

Les habitants seront de jeunes adultes peu autonomes porteurs d'un handicap mental éventuellement associé à un handicap moteur⁴. Une priorité est donnée aux personnes dites de grande dépendance avec une ouverture à d'autres situations selon les besoins et les possibilités de chaque maison.

Afin de veiller à un équilibre, ainsi qu'à une bonne harmonie entre les habitants, "Les Pilotis" favorise, dans la mesure du possible, une certaine mixité⁵, tant concernant le genre des habitants que les types et degrés de handicaps.

Une attention particulière est donc portée à la composition de la communauté des habitants de chaque maison. Vivre avec des personnes ayant des niveaux de compétences et de difficultés diverses permet des stimulations positives pour les uns et les autres.

La priorité est donnée également aux personnes qui ont besoin d'un cadre ritualisé, d'une structure formalisée régulière et/ou d'une aide à la communication.

Pour composer le groupe, il sera essentiellement tenu compte du style de vie des personnes et d'une bonne alchimie, afin de tendre vers une vie communautaire harmonieuse.

Concernant l'entrée dans une maison des Pilotis, et l'adaptation à celle-ci, elle aura lieu :

³ Cfr p.7

⁴ Les personnes ayant un handicap moteur associé et/ou sensoriel sont incluses dans le projet "Les Pilotis" pour autant que les maisons permettent leur intégration (en termes d'infrastructure et d'accompagnement).

⁵ La mixité concernant l'âge des habitants est également une richesse. Cependant, elle ne sera réellement possible à instaurer que dans le cadre de l'agrandissement du réseau de maisons.

- soit entre 18 et 21 ans, lorsque ces jeunes adultes sont encore en milieu scolaire connu afin de leur assurer une transition progressive et rassurante. En effet, lorsque le jeune atteint l'âge de 21 ans, il est obligé de quitter les structures d'accueil de jour pour enfants (enseignement spécialisé, pédopsychiatrie, etc.) et de rejoindre les structures pour adultes. Installés dans leur maison, ces jeunes adultes pourront plus facilement gérer, à partir de ce pôle de stabilité, l'entrée à 21 ans dans leur nouvelle structure d'accueil de jour. De cette manière, le jeune n'est pas confronté simultanément à deux changements majeurs et pourra ainsi grandir, s'épanouir et évoluer dans cette maison qui deviendra progressivement son domicile⁶;
- soit entre 21 et 35 ans, lorsque le jeune se sera familiarisé avec sa nouvelle structure d'accueil de jour et qu'il souhaitera quitter le foyer familial pour habiter chez lui aux Pilotis.

2.2 Les objectifs

2.2.1 L'inclusion

L'inclusion est participative: elle présuppose d'emblée que la personne handicapée fait partie intégrante de son lieu de vie, de son quartier, de la société, au même titre que n'importe quelle personne. En effet, l'inclusion est différente de l'intégration. Elle se définit comme une adaptation mutuelle de la personne en situation de handicap à son environnement et de son environnement à sa vie.

Si elle est présente au début de la vie, au sein de la famille, elle devrait se poursuivre dans la vie du jeune, de l'adulte, et à l'automne de la vie. Pour ces personnes qui ont un besoin constant d'encadrement et de présence, l'inclusion et les relations d'amitié qui y sont liées ont des effets positifs et visibles sur le comportement. Par conséquent, elles trouvent dans l'inclusion un réel facteur d'épanouissement et d'équilibre.

Afin de développer l'inclusion, il est important de créer une relation avec le voisinage. Dans ce but, "Les Pilotis" organisera des activités avec et pour les habitants et les voisins au sein de la maison pour qu'elle devienne un lieu de rencontre où les uns et les autres pourront apprendre à se découvrir (ex: mettre à disposition des habitants du quartier un local pour répéter avec leur groupe de musique ou de théâtre,...). Parallèlement, les habitants participeront aux activités du quartier et fréquenteront les services généralistes, commerces, lieux publics de leur environnement.

L'inclusion devrait logiquement se pratiquer également au sein du secteur de la personne handicapée. "Les Pilotis" a choisi de mettre en oeuvre ce principe en ouvrant ses maisons à tous les types de handicap.

2.2.2 Un logement inclusif

Les habitants paieront un "loyer" (pour l'usage des lieux et la mise à disposition d'une chambre individuelle), assumeront leurs charges d'habitation, les dépenses alimentaires,... et auront l'opportunité de vivre une vie "comme tout le monde". L'idée est bien que chaque habitant

⁶ Vu le contexte en 2011 du manque criant de place en centre de jour, cet objectif risque d'être difficile à atteindre. En l'absence de nouveaux lieux d'accueil de jour, "Les Pilotis" ne peut accueillir que des habitants bénéficiant déjà d'une occupation régulière en journée.

reste maître de ses choix, de ses revenus et allocations, de ses dépenses, ... C'est le texte de la convention des Nations Unies qui oriente notre projet.

"Les Etats veillent (i) à ce que les personnes handicapées aient la possibilité de choisir, sur la base de l'égalité avec les autres, leur lieu de résidence et de choisir où, et avec qui, elles vont vivre et (ii) à ce qu'elles ne soient pas obligées de vivre dans un milieu de vie particulier" (Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées approuvée par la loi belge du 13 mai 2009 et ratifiée par l'Union européenne le 5 janvier 2011).

2.2.3 Vers une autonomie adaptée

Pour favoriser l'autonomie, "Les Pilotis" part de la personne et de ses capacités réelles qui sont, dans un premier temps, stimulées dans les actes de la vie quotidienne afin de maintenir les acquis.

Dans un deuxième temps, pour permettre à chacun d'évoluer à son rythme, en tenant compte de toutes ses spécificités et éviter la mise en échec, "Les Pilotis" adaptera l'environnement de vie et le matériel utilisé par l'habitant de manière optimale afin de lui donner l'opportunité de développer autant que possible ses compétences et tendre à plus d'autonomie.

L'autonomie des habitants sera favorisée à la fois par l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets personnalisés et par l'inclusion, qui est à la base du projet des Pilotis.

L'inclusion est un vecteur d'autonomie : les habitants seront amenés à sortir de chez eux pour utiliser les services locaux plutôt que de les faire venir à domicile.

Pour ce faire, l'accompagnement des personnes sera axé sur la mise en place de moyens qui favoriseront non seulement l'autonomie mais aussi la sérénité (en limitant les angoisses et donc les comportements-défis).

2.2.4 Le bien-être et la qualité de vie

Le bien-être est un état d'équilibre entre un corps en bonne santé et un esprit serein. Aussi, l'équipe des Pilotis sera composée de professionnels, dont les compétences se complètent afin d'offrir aux habitants l'attention nécessaire à leur état corporel, émotionnel et psychologique.

Afin de garantir et développer le bien-être corporel, l'équipe des Pilotis sera attentive à l'observation de la personne dans son intégralité, permettant une connaissance approfondie de ses différents besoins en fonction de son histoire et de son handicap.

L'esprit serein se construit au sein d'un environnement accueillant et adapté: le jeune habitant qui choisit avec sa famille son mode d'hébergement en maison communautaire est chez lui, ce qui lui permet d'effectuer les aménagements qu'il souhaite pour s'y sentir bien. Cette maison étant son domicile, il peut, par exemple, y apporter les biens personnels qu'il désire.

L'attention portée au bien-être de chaque habitant permet une diminution significative des angoisses et favorise, dès lors, son implication dans ses diverses activités, ainsi qu'une meilleure capacité à créer des liens et construire des relations sociales.

En outre, la formation de l'équipe pluridisciplinaire associée à la collaboration de professionnels extérieurs (médecins, psychologues, kinés, logopèdes, hôpitaux, ...) se veut continue afin de garantir un accompagnement adapté et structurant tenant compte de la personne dans sa globalité.

3 Un projet personnalisé dans un lieu de vie communautaire

3.1 Identifier les besoins personnels

Vivre aux Pilotis implique à la fois d'élaborer un projet de vie personnalisé et de s'adapter à une vie en petite communauté.

3.1.1 Un projet personnalisé

Le projet personnalisé s'élabore avec les acteurs de la cellule de concertation puis est acté et implémenté, par la suite, par la cellule de coordination. La personne handicapée est au centre de cette réflexion et participe, dans la mesure de ses moyens, à la cellule de concertation.

Le projet est *personnalisé* parce qu'il veille à l'élaboration et la concrétisation d'un projet personnel et donc distinct pour chaque habitant, pour lui permettre de poursuivre ses apprentissages, savoir-être et savoir-faire et de réaliser un ou plusieurs projets qui lui sont chers.

Concrètement, la préparation du projet s'articule autour de quatre questions :

- Quelles sont les compétences, les envies, les besoins de la personne en situation de handicap?
- Quels sont les objectifs qu'elle souhaite atteindre à court, moyen et long terme?
- Comment rencontrer ces objectifs, les valoriser et les développer dans le contexte social au sein duquel elle évolue (famille, amis, lieu d'hébergement, lieu d'activité de jour, ...)?
- Comment évaluer la réussite des objectifs fixés, les réviser et les adapter?

3.1.2 La cellule de concertation

Celle-ci est composée de l'habitant et des personnes qui sont impliquées à différents niveaux de sa vie (voir les trois piliers ci-dessous). Sa composition est donc propre à chaque habitant.

Un travail préparatoire est réalisé par l'équipe d'accompagnement : elle définit le style de vie de chaque habitant avant son entrée dans la maison. Le rôle de cette équipe est de définir le style de vie de l'habitant, de proposer un projet personnalisé, de l'évaluer et d'y apporter les ajustements nécessaires. Elle se réunira deux fois par an, en veillant à ce que l'habitant puisse s'exprimer selon son mode de communication. Les remarques et souhaits de l'habitant sont toujours pris en compte et rencontrés autant que possible.

L'accompagnateur référent de l'habitant coordonne la cellule : il organise la préparation, la conduite, la rédaction des rapports, leur diffusion et le suivi. Le responsable de maison est le garant du bon fonctionnement de cette cellule.

L'équilibre de vie de chaque habitant, mais aussi de la communauté, reposera sur une étroite collaboration entre **trois piliers** dont la personne concernée fait partie intégrante. Ils seront représentés dans la cellule de concertation :

1. *Son réseau de relations extérieures (famille, amis, "parrain")*
2. *Sa maison d'hébergement gérée par l'ASBL Les Pilotis (accompagnateur référent)*
3. *Le centre de jour qu'il fréquente (éducateur référent)*

Au-delà de ces trois piliers s'intègrent les professionnels des services généralistes ou spécifiques qui seront invités à participer à ce groupe selon les situations et besoins de chaque habitant.

1. *Son réseau de relations extérieures* (famille, amis, "parrain") : les personnes ressources.
Il y a d'une part les membres de la famille de l'habitant : les parents mais aussi les membres de la fratrie y ont leur place.
D'autre part, les parents et la fratrie feront appel à leur entourage et connaissances (famille élargie, amis, membres d'associations dont ils font partie, voisins...) pour rassembler des personnes prêtes à être actives dans ce projet, dans le but de constituer et de développer un réseau fiable et impliqué autour de l'habitant. Un "parrain" pourra éventuellement être choisi, partageant des moments individuels avec l'habitant, l'accompagnant avec régularité et dans la durée.
2. *Sa maison d'habitation* gérée par l'ASBL Les Pilotis
La personne handicapée et les personnes ressources (minimum 2 représentants) se réuniront en présence de l'accompagnateur référent de l'équipe des Pilotis. Celui-ci a la mission de communiquer aux autres membres de la cellule de concertation comment se déroule la vie de l'habitant au sein de la maison : son style de vie, sa qualité de vie, ses relations avec les autres habitants, l'aspect organisationnel, la communication, les activités, ...
3. *Le lieu d'activités de jour* qu'il fréquente
Dans la mesure du possible, l'éducateur référent du lieu d'accueil de jour participe également aux réunions de la cellule de concertation.

Ces trois piliers peuvent communiquer entre eux grâce à un système de liaison (cahier de communication ou cahier numérique) qui accompagnera l'habitant dans ses déplacements vers les différents lieux de vie.

Ce point est essentiel car, pour que le réseau de la personne fonctionne de manière optimale, la communication entre la famille et les lieux d'accueil doit être efficace. Cela permet de suivre l'évolution de la personne, ses acquis, son adaptation à son environnement, l'évolution de son projet et ainsi, pouvoir l'adapter au plus proche de ses réalités

Lors de l'arrivée de chaque habitant aux Pilotis et ensuite de façon régulière, la cellule de concertation tentera de définir le plus précisément possible pour celui-ci :

- ses compétences, capacités, forces et intérêts ;
- ses besoins, ses désirs ;
- les conditions d'environnement les plus appropriées pour y répondre ;
- les apprentissages nécessaires à planifier ;
- les démarches permettant de concrétiser son projet personnalisé.

Lors des réunions, l'observation, l'écoute ainsi que les questionnements sont d'abord à mettre en valeur. Ensuite, viennent les propositions émises par la cellule de concertation qui seront approuvées par la cellule de coordination.

Une fois la réunion de concertation terminée, la cellule transmet sa proposition de projet personnalisé à la cellule de coordination qui en prendra connaissance et la validera ou demandera d'y apporter quelques ajustements.

Le coordinateur établira le lien avec la cellule de coordination où il rapportera le travail effectué par la cellule de concertation.

3.1.3 La cellule de coordination

Cette cellule est constituée du responsable de maison et du coordinateur de la cellule de concertation.

Les objectifs de la cellule de coordination sont :

- Valider puis remettre le projet personnalisé approuvé à la cellule de concertation ainsi qu'aux équipes de professionnels qui accompagnent l'habitant.
- S'assurer de la bonne mise en œuvre des actions du projet personnalisé par tous les acteurs concernés et du suivi.
- Entretenir la bonne communication avec les représentants de la cellule de concertation de chaque habitant et encourager à la continuité des objectifs fixés.
- Planifier et assurer l'évaluation régulière du projet et accompagner la cellule de concertation dans le processus de mise en place, de révision et de définition de nouveaux objectifs.
- Veiller à l'élaboration et au respect d'un agenda des activités actées dans le projet (sportives, culturelles, soins de santé, ...). Ceci en relation avec la cellule de concertation, l'habitant ainsi que les professionnels de la maison, au travers d'une planification adéquate.

3.2 Un lieu de vie communautaire

3.2.1 C'est ensemble avec les autres que l'on se construit et que l'on évolue.

Lorsqu'un groupe vit ensemble, il se doit de clarifier un cadre de vie en fonction des envies, besoins et spécificités de chacun. Cette clarification fera l'objet de deux documents : les règles de fonctionnement et le guide des bonnes pratiques⁷. Les règles de vie seront fixées avec les habitants et seront rédigées dans le mode de communication de ceux-ci (langage simplifié, images...). Le guide des bonnes pratiques sera périodiquement évalué et adapté en fonction des nécessités qui évolueront avec le temps, ceci afin de garantir l'harmonie de la vie en groupe.

Outre l'implication dans la vie communautaire, l'asbl favorisera les contacts de l'habitant avec son milieu familial (par exemple par des invitations à partager un repas, des activités chez eux). Les modalités de ces contacts, et notamment leurs horaires, seront précisées dans les règles de fonctionnement et le guide des bonnes pratiques de chaque maison.

De plus, ils auront l'opportunité de partager des moments avec les locataires-volontaires de l'appartement au sein de leur maison, avec les aide-ménagères et les autres volontaires au service d'un habitant ou de la communauté.

4 Mode de fonctionnement

La mission des Pilotis est d'assurer l'hébergement des habitants en dehors des heures normales d'activités de jour (qui se déroulent sur un autre lieu et sont encadrées par une autre équipe d'accompagnement).

Dans un souci d'interaction dynamique entre les trois piliers (réseau familial-amical, lieu de vie et d'activités de jour) la maison d'hébergement accueillera, dans un premier temps, les habitants quatre soirées/nuits par semaine et certains jours de week-end par mois. Les jours de

⁷ Ces documents font partie d'un ensemble comprenant :

1. La convention d'habitation
2. Le projet de vie en maison communautaire pour personnes handicapées
3. Les règles de fonctionnement
4. Le guide des bonnes pratiques

fermeture des maisons "Les Pilotis" seront précisés d'année en année (jours fériés, longs week-ends, vacances d'été).

Ce mode de fonctionnement vise à éviter le cloisonnement de la personne en situation de handicap dans un milieu unique et à augmenter sa capacité d'adaptation à des milieux de vie distincts mais familiers.

Toutefois, le régime de présence dans la maison de chaque habitant peut être modulé en fonction des besoins et possibilités, tant pour la famille que pour l'habitant et l'ASBL Les Pilotis. Les périodes d'ouverture des maisons tiennent compte des besoins des habitants mais également des subventions octroyées pour l'accompagnement (parfois annuellement).

"J'habite dans ma maison" fait partie de la philosophie des Pilotis. Etant donné ce principe, les parents adhèrent au fait que leur enfant sera en principe domicilié là où il réside, et d'autre part, ils s'engagent à respecter les objectifs qui seront définis dans le projet personnalisé de leur enfant.

4.1 La communication

Chaque personne doit pouvoir communiquer selon ses compétences et ses limites, afin de pouvoir exprimer ses choix, ses besoins, ses réticences, ...

Une communication adaptée facilite également l'inclusion. Différents types de "langages alternatifs" (idéogrammes, pictogrammes, logiciel Mind express, méthode Sésame, méthode Coghamo, ...) seront mis en place en fonction des compétences et de la réceptivité de chaque habitant. Ceci afin qu'il puisse, grâce au canal de communication qui lui correspond le mieux, être acteur de son projet de vie.

Dans chaque maison des Pilotis une ligne téléphonique, un répondeur et un accès à internet sont installés.

4.2 Organisation de l'accueil des habitants en semaine

L'heure du lever sera individualisée en fonction des besoins et du rythme de chacun tout en tenant compte de l'heure de départ vers le lieu d'activité de jour.

Un accompagnateur sera présent dès le retour du premier habitant de son lieu d'accueil de jour.

La soirée se déroule de manière à ce que chacun puisse trouver une réponse à ses besoins quotidiens et ses envies (recevoir ses invités, aller se coucher tôt, tard, ...) tout en tenant compte des impératifs du groupe.

Un horaire hebdomadaire à l'attention de tous sera affiché dans la pièce de vie principale. Celui-ci tiendra compte des rendez-vous, visites, des activités de groupe et sera adapté aux modes de communication des habitants.

Un horaire hebdomadaire personnalisé et adapté sera par ailleurs prévu pour chacun.

4.3 La vie durant les jours de week-end passés aux Pilotis

L'encadrement pendant le week-end est pris en charge par "Les Pilotis". Le nombre de jours de week-end ou de week-ends entiers passés dans leur maison d'hébergement pourra progressivement augmenter selon les habitants, la demande de leur réseau et les possibilités d'accompagnement.

Durant le week-end, le rythme de vie est moins soutenu, afin de le différencier de la semaine. C'est l'occasion de se détendre. Le lever se fait plus tardivement tout en veillant à respecter les heures de prises de médicaments.

Contrairement à la semaine, il n'y a pas d'activités récurrentes programmées. Elles sont prévues selon les possibilités et les envies exprimées par chacun tenant compte des opportunités, disponibilités de l'accompagnement et des habitants.

Le week-end est également l'occasion de "bricoler", de réaliser quelques objets de décoration pour la chambre ou le salon, de préparer un repas plus particulier, etc. Il est également un moment privilégié pour d'autres rencontres (voisinage, associations du quartier, ...).

Des excursions peuvent être organisées épisodiquement.

4.4 L'alimentation

Une fois par semaine, les habitants qui le souhaitent se réunissent pour élaborer les menus et la liste de courses en tenant compte des goûts et régimes de chacun, ainsi que d'éventuelles visites prévues.

Les repas sont élaborés tenant compte de l'équilibre alimentaire, de la variété, des saisons, du budget. Il sera donné une préférence aux produits équitables, biologiques et de production locale.

Ensuite, selon les compétences et les préférences des habitants, les différentes tâches liées au repas sont réparties entre ceux-ci et peuvent varier d'une semaine à l'autre (courses, rangements, préparation, vaisselle,...). Ces moments sont aussi une occasion de découverte d'odeurs, de saveurs, de textures différentes (stimulation sensorielle).

Lors des week-ends, trois repas sont préparés, dont au moins un repas chaud, le midi ou le soir.

Les "extras" feront partie de la liste des courses communes.

Dans le cas où la santé d'un des habitants nécessite un régime particulier (diabète, surpoids,...), les produits alimentaires proscrits ou à éviter seront inaccessibles et gérés par les accompagnateurs.

4.5 Les déplacements

"Les Pilotis" n'assure pas les transports des habitants lors des départs et retours en famille ni, en principe, dans les déplacements de ceux-ci vers leurs différents lieux d'activités de jour. Toutefois, un véhicule avec chauffeur pourrait être mis à disposition selon les moyens dont l'ASBL disposera et les besoins de chaque maison.

Pour les activités et rendez-vous extérieurs, les déplacements en transport en commun seront encouragés, en vue de favoriser un maximum la socialisation.

4.6 Les visites

Les visites sont souhaitées, en semaine comme le week-end. Elles doivent être annoncées et dépendent de l'organisation interne de chaque maison. Elles peuvent être revues à la baisse pendant une certaine période si celles-ci engendrent des troubles du comportement ou des problèmes d'organisation. Le but premier étant de garantir le bien-être des habitants.

4.7 Loisirs et activités

Les activités proposées seront organisées en fonction des goûts, désirs et besoins des habitants et évolueront dans le temps suite, entre autres, aux réunions bisannuelles des cellules de concertation et de coordination. Elles ont un but préalablement défini qui dépasse le côté occupationnel et s'inscrivent dans une démarche inclusive, axée sur la valorisation des rôles sociaux.

"Les Pilotis" cherche à aller le plus loin possible dans la réflexion sur l'accessibilité, l'adaptation de l'environnement, afin de donner un maximum de possibilités et d'opportunités aux personnes de se dépasser et de varier leurs activités.

Exemples : permettre aux uns de développer leur goût pour la cuisine ou leur sens de l'esthétique ; pour d'autres, il pourra être stimulant de les inviter vers un groupe d'échanges sur un thème défini en lien avec le vécu et partager ces débats à travers la rédaction d'un journal illustré "Les Pilotis" - ce qui permettrait au groupe de s'ouvrir vers les autres.

Bien entendu, si certaines activités ne trouvent pas d'amateurs, elles seront revues en fonction des desideratas des habitants.

Il est à noter l'importance de répartir les tâches liées au bon fonctionnement de la maison. Chaque habitant sera responsable, à tour de rôle et selon ses compétences, de participer aux tâches domestiques comme la lessive, les poubelles, le jardinage,...

4.8 Relations affectives et sexuelles

L'équipe des Pilotis sera vigilante et attentive à l'expression de l'affectivité et accompagnera les habitants au cas par cas, afin de leur permettre de l'exprimer de manière adéquate et dans le respect des normes sociales et des autres.

4.9 Hygiène

L'équipe des Pilotis, en lien avec le réseau de chaque habitant, veillera de façon particulière à la bonne hygiène de chaque habitant et à ce qu'il ait une tenue vestimentaire adaptée.

5 Mode de financement

La construction du projet "Les Pilotis", au-delà de la philosophie qui le sous-tend, tient compte délibérément de la réalité actuelle du manque d'offres d'accueil lié à un sous-financement du secteur, à une situation économique difficile et des choix de société qui ne laissent pas présager d'amélioration à court terme.

Nous pensons qu'une façon de concrétiser assez rapidement notre projet est d'en répartir les charges sur différents acteurs-partenaires : aux niveaux communal, régional, associatif et entre les habitants eux-mêmes.

5.1 L'infrastructure (partenaires : commune/particulier et "Les Pilotis")

C'est le fruit d'un partenariat entre la commune ou un particulier qui, soit met à disposition pour une durée minimum de 27 ans, soit lègue une maison d'habitation en contrepartie d'un loyer modéré ou de travaux de rénovation à charge de l'association

5.2 Les habitants (partenaires : les habitants et les proches)

Les habitants sont « chez eux » et versent une participation financière mensuelle comprenant les frais liés à l'usage des lieux, une participation pour les services rendus liés à l'accompagnement, l'alimentation, les charges, les abonnements TV et internet, ...

Compte tenu de cette réalité, il est souhaitable que les habitants disposent, en plus de leurs allocations de revenus de remplacement et d'intégration, d'un autre revenu de remplacement supplémentaire (BAP, convention nominative, compte d'épargne, ...).

5.3 L'association "Les Pilotis" (partenaires : pouvoirs publics, les sociétés et fondations et des particuliers)

L'association sollicite les pouvoirs publics partenaires pour financer l'accompagnement et le fonctionnement de l'association. Elle interpelle également les sociétés privées, les fondations et les particuliers pour le financement de l'infrastructure et les frais non couverts par les pouvoirs publics.

6 Modalités d'admission et de départ

6.1 Admission, réorientation et arrêt de collaboration

6.1.1 Critères d'admission

- Etre âgé de minimum 18 ans, de préférence entre 18 et 35 ans.
- Présenter un handicap reconnu.
- Pour tous, avoir besoin d'un accompagnement au quotidien.
- Pour certains, être dans un état de grande dépendance : c'est-à-dire qui ont besoin d'un accompagnement continu dans tous les actes de la vie quotidienne.
- Adhérer et participer à la philosophie du présent projet et en informer le réseau existant du jeune afin qu'il soit prêt à s'investir pour le bien-être de celui-ci.
- Avoir une activité en journée : entreprise de travail adapté, centre de jour ou autres.
- Accepter le principe d'être domicilié dans la maison.
- Etre en ordre de cotisation mutuelle.
- Etre inscrit dans un des fonds AWIPH ou COCOF ou VAPH.

6.1.2 Processus d'admission

Il n'y a pas de liste d'attente pour habiter dans une maison "Les Pilotis". Chaque fois qu'une nouvelle maison s'ouvre ou qu'une chambre se libère dans l'une d'elles (c'est-à-dire qu'un habitant quitte la communauté), un appel est lancé dans le secteur. L'information sera relayée sur notre site internet, dans le guide social et auprès de nos partenaires.

La **première phase** du processus d'admission débute avec une première prise d'information (en surfant sur notre site internet www.les-pilotis.be, en nous contactant, ...) et la lecture du présent projet de vie. Vient ensuite la participation à une soirée d'information organisée par Les Pilotis lors de la recherche d'un ou de plusieurs habitants pour l'une de ses maisons.

Après ces premières prises de contacts, nous demandons aux potentiels habitants et à leurs proches de prendre un temps de réflexion et, si l'idée de vivre dans une maison Les Pilotis les tente, de le manifester aux Pilotis, par téléphone ou par courriel.

Chaque potentiel habitant est ensuite reçu avec ses proches lors d'un entretien individuel. Au cours de celui-ci, ils auront l'occasion de se présenter, de faire part de leurs motivations et intérêt à vivre dans une maison Les Pilotis et de (re)parcourir, avec un membre de l'équipe, quelques documents fondamentaux (le projet de vie, les règles de fonctionnement, ...). A l'issue de cette rencontre, le potentiel habitant et ses proches réaffirment leur choix d'habiter aux Pilotis ou, au contraire, décident de se retirer du projet.

Lorsque plusieurs candidats auront été rencontrés de manière individuelle, débute la **deuxième phase**, avec la constitution de la communauté d'habitants :

- *Dans le cas de l'ouverture d'une nouvelle maison*

Les candidats habitants se rencontreront à plusieurs reprises au cours d'activités, accompagnés d'un proche. Ce sera l'occasion pour eux de voir quels sont les autres habitants avec lesquels ils pourraient être amenés à vivre, pour certains de réaliser un peu plus concrètement dans quelle démarche ils s'inscrivent et de pouvoir exprimer leur souhait de vivre ou non dans une maison Les Pilotis.

L'équipe des Pilotis met à profit ces activités de rencontre pour observer les interactions entre les potentiels habitants et les accompagnateurs, pour essayer de sentir quel groupe d'habitants serait le plus susceptible de fonctionner ou, tout au moins, repérer s'il n'y a pas d'antipathie entre deux ou plusieurs personnes. En effet, la bonne entente des habitants entre eux compte et l'adhésion à la philosophie du projet est indispensable.

Dans cette démarche, l'équipe des Pilotis reste attentive au fait qu'une dynamique de groupe se construit dans le temps et que les comportements ou attitudes que pourraient adopter certains habitants lors de ces activités de rencontre ne sont pas le reflet de ce qu'ils sont ou pourraient être au quotidien.

S'il reste plus d'habitants potentiels que de chambres libres dans la maison, il reviendra à l'équipe des Pilotis de trancher pour le choix des habitants.

La communauté des habitants sera constituée dans son ensemble avant l'entrée dans la maison.

- *Dans le cas où une chambre se libère suite au départ d'un habitant*

L'acceptation de la candidature d'un futur habitant ne deviendra effective qu'à l'issue d'une période d'échanges et d'observations d'au moins trois mois pendant lesquels l'ASBL, en collaboration avec les personnes ressources, organisera des rencontres entre les différents intervenants, le candidat et son réseau (visite dans son lieu d'activité de jour, invitation à souper, à une balade,...) afin de faire connaissance avant toute prise de décision.

Ici aussi, la bonne entente des habitants entre eux compte et l'adhésion à la philosophie du projet est indispensable.

La **troisième et dernière phase** du processus d'admission vise à accompagner en douceur chaque habitant dans la période de transition entre son inscription effective et son entrée dans la maison. C'est au cours de cette phase que sera signée la convention d'habitation aux Pilotis.

- *Dans le cas de l'ouverture d'une nouvelle maison*

La communauté des habitants continuera à se rencontrer régulièrement (à raison d'une semaine sur deux) lors d'activités de soirée et de journée. Celles-ci permettront tant aux habitants qu'aux accompagnateurs de mieux se connaître, de créer des liens, de se socialiser et, pour les accompagnateurs, d'observer et identifier les domaines et les degrés de compétences de chacun dans le groupe.

En parallèle à ces activités, les accompagnateurs de la maison rencontreront chaque habitant dans son centre de jour et dans sa famille, afin de poser les bases d'une collaboration active et attentive à ce que la personne handicapée soit toujours au

centre.

- *Dans le cas où une chambre se libère suite au départ d'un habitant*

Le nouvel habitant peut, s'il le souhaite, intégrer en douceur la maison en augmentant progressivement sa présence en fonction de sa capacité d'intégration et sur une durée de six mois maximum. Ce rythme d'intégration doit tenir compte également de la capacité d'adaptation des autres habitants. Toutefois, il est à préciser que la participation financière forfaitaire sera entièrement due dès la signature de la convention, quelle que soit la fréquence de présence de l'habitant.

En parallèle, les accompagnateurs ou l'accompagnateur référent de la maison rencontreront l'habitant dans son centre de jour et dans sa famille, afin de poser les bases d'une collaboration active et attentive à ce que la personne handicapée soit toujours au centre.

6.1.3 Réorientation

Si l'habitant manifeste des difficultés d'adaptation à la vie communautaire et/ou que son réseau ne s'implique pas, des réunions de concertation seront programmées et, le cas échéant, une réorientation vers un mode d'hébergement plus en adéquation avec ses besoins et possibilités sera envisagée.

Aucun habitant ne sera exclu sans avoir trouvé une autre solution d'hébergement adaptée. Cependant, si des troubles du comportement, une maladie ou toutes autres difficultés se manifestent, mettant en péril tant le bien-être de la personne concernée, que l'équilibre de la vie communautaire, une hospitalisation ponctuelle ou une mise à l'écart provisoire devra être réfléchie.

6.1.4 Arrêt de la collaboration

Il pourrait aussi arriver que l'habitant quitte sa maison "Les Pilotis" pour d'autres raisons:

- L'impossibilité récurrente de collaborer avec la famille, le refus des règles de fonctionnement, non-respect des bonnes pratiques, ainsi que le non-respect de tout engagement précisé dans la convention d'habitation signée à l'entrée de l'habitant.
- La modification du statut de l'habitant et/ou de ses droits sociaux ayant pour conséquence qu'un accueil dans une maison "Les Pilotis" n'est plus possible. Ex: mutuelle, allocation de remplacement, reconnaissance du handicap, ...
- Le non-paiement de la participation financière.

"Ce projet de vie en maison communautaire pour personne handicapées a été mis en place pour un projet pilote d'une première maison d'habitation. Il est donc sujet à modification et adaptation en fonction de l'évolution du projet. Il sera évalué annuellement et adapté selon les nécessités".